



ECONOMIE

Le PND 2022-2026 requiert plus de 1000 milliards FCFA



Les membres de la Task force/DR

La mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2022-2026 requiert la mobilisation de plus de 1000 milliards FCFA, a expliqué le 16 novembre à Brazzaville, la ministre de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas. Portant sur l'agriculture, le numérique, le tourisme, l'immobilier, l'industrie et les zones économiques spéciales, le PND 2022-2026 a été examiné par les membres de la Task force.

Page 3

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Les auteurs des violences dans les lycées mis en garde



Thierry Ghislain Maguessa Ebomé s'adressant aux responsables des établissements Les auteurs d'actes de violence dans les lycées techniques industriel 1er mai et 5 février 1979 à Brazzaville, ainsi que Poaty Bernard à Pointe-Noire ont été mis en garde par le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, Thierry

Ghislain Maguessa Ebomé. Ce dernier a invité les responsables des établissements scolaires techniques à dénoncer les auteurs des violences afin que ceux-ci répondent de leur comportement incivique

Page 6

GOUVERNANCE ÉLECTORALE

Pas de système biométrique aux scrutins de 2022

Le ministre de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local, Guy Georges Mbacka, a indiqué devant les députés que les élections législatives et locales de 2022 ne feront pas l'objet du système biométrique. « Qu'il s'agisse de l'introduction de la biométrie dans notre système électoral ou du plafonnement des dépenses électorales, il est évident que l'opérationnalisation des recommandations ne sera pas effective pour le double scrutin 2022 », a-t-il déclaré lors de la séance des questions orales avec débat au gouvernement.

Page 2



Les ministres pendant la séance de questions orales/DR

TÉLÉPHONIE

Vers la suppression des frais de roaming en zone Cemac

Les sociétés de téléphonie mobile opérant dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) disposent d'un délai d'un

mois pour supprimer les frais de roaming, conformément à la mesure de la commission Cemac relative à l'itinérance. Les régulateurs des télécommu-

nications de la sous-région ont procédé le 9 novembre dernier à Douala au Cameroun, à la signature des accords bilatéraux y afférents.

Page 5

EDITORIAL

Communiquer!

Page 2

ÉDITORIAL

Communiquer !

Même s'il est vrai que la COP 26 n'a pris aucune des grandes décisions nécessaires pour ralentir la hausse des températures à la surface du globe et mieux lutter contre la dégradation de l'air que nous respirons, il l'est tout autant qu'elle a permis aux représentants des quelques deux cents nations présentes à Glasgow, en Ecosse, de prendre la juste mesure du rôle essentiel que le Bassin du Congo est appelé à jouer dans la protection de la nature.

Une avancée dont les conséquences positives seront immenses si nous sommes capables, nous qui vivons au cœur de cet immense espace géographique, de demeurer sur le devant de la scène environnementale en faisant valoir le rôle incontournable de cette partie du globe dans le domaine vital de l'écologie. Ayant su nous protéger contre la déforestation qui détruit le Bassin de l'Amazonie et préserver les tourbières où se recycle une bonne partie de l'atmosphère, nous sommes bien placés, nous Africains des deux rives du deuxième plus grand fleuve de la planète, pour faire valoir le rôle vital que celui-ci occupe désormais dans la protection de la nature.

D'où l'idée aussi simple qu'évidente selon laquelle la communication, entendue dans son sens le plus large, doit maintenant figurer en tête des priorités de l'Afrique centrale. La communication, c'est-à-dire la diffusion constante de tout ce qui est entrepris dans cette partie du monde pour traduire en actes concrets la mission dévolue au Fonds bleu du Bassin du Congo dont la création a été actée par les Etats de cette partie du continent lors de la conférence d'Oyo, il y a un peu plus de quatre ans. La communication, c'est-à-dire aussi la tenue chez nous, à Kintélé tout particulièrement, d'un dialogue constant sur les décisions qui sont ou doivent être prises dans ce cadre, dialogue que les grands médias peuvent et doivent relayer en continu à l'échelle planétaire.

Faire de l'image, du verbe, du son, de l'écrit les armes principales de la bataille qui s'engage pour la survie de l'humanité est un devoir qui s'impose à chacune, à chacun de nous. Contrairement aux apparences, en effet, cela n'a rien d'illusoire dans le temps très particulier que nous vivons où les nouvelles technologies de la communication effacent le temps comme l'espace. A nous donc de lancer sans attendre cette carte éminemment stratégique sur la table du jeu mondiale !

Les Dépêches de Brazzaville

PROCESSUS ÉLECTORAL

Pas de biométrie en 2022

Faisant partie des trois recommandations du dialogue politique de Sibiti de 2015, restées jusque-là lettre morte, la mise en œuvre de la biométrie dans le système électoral congolais n'est pas envisagée pour les scrutins législatifs et locaux de 2022.



Les membres du gouvernement pendant la séance de questions orales DR

Le ministre de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local, Guy Georges Mbacka, a levé l'équivoque, le 12 novembre dernier, lors de la séance des questions orales avec débat au gouvernement.

En effet, des députés avaient interpellé le gouvernement sur la non-application de trois recommandations du dialogue de Sibiti, notamment le découpage électoral et administratif global, l'introduction de la biométrie et le plafonnement des dépenses électorales.

« Qu'il s'agisse de l'introduction de la biométrie dans notre système électoral ou du plafonnement des dépenses électorales, il n'est pas évident que l'opérationnalisation des recommandations soit effective pour le double scrutin 2022. La biométrie est essentielle pour le découpage électoral, mais sa faisabilité se heurte à plusieurs contraintes parmi lesquelles la nécessité

de procéder à un recensement général de la population et de disposer d'un système d'état civil fiable répondant aux standards internationaux », a répondu le ministre en charge de l'Administration du territoire. Concernant le découpage électoral administratif, Guy Georges Mbacka a indiqué que le gouvernement est conscient du fait que toute organisation administrative du territoire donne lieu à un nouveau découpage électoral. « En dehors de son caractère hautement politique, le problème que vous posez est réel. Le découpage électoral suppose la réduction ou l'augmentation des circonscriptions électorales. Le premier cas de figure sous-entend la réduction, mais elle peut ou ne pas garantir la représentativité de tous les citoyens de la chambre parlementaire. Concernant l'augmentation de ces circonscriptions électorales, ce second cas de figure est incompatible avec le

contexte socio-économique actuel de notre pays », a-t-il déclaré.

Selon lui, conscient de cet état de choses, les participants à la concertation politique de Ouesso de 2017 avaient décidé de lier cette opération à la finalisation du projet relatif à la modernisation du système d'état civil, car il serait illusoire de bâtir le fichier électoral sur des données d'état civil non fiables. « Quant au plafonnement des dépenses électorales, le gouvernement avait mis en place une commission technique chargée d'élaborer un avant-projet de loi y afférent. Ce texte est disponible et sera transmis au gouvernement au moment opportun », a-t-il annoncé.

Notons que la mise en œuvre de la biométrie est l'une des exigences des partis politiques de l'opposition congolaise estimant qu'elle permettra de corriger les faiblesses du système électoral national.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerprat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

LÉGISLATIVES ET LOCALES 2022

Le PCT affûte ses armes pour conserver la majorité

Après avoir remporté la présidentielle du 21 mars dernier, le Parti congolais du travail (PCT) tient à gagner également les élections législatives et locales de l'année prochaine en vue de conforter sa majorité. Le bureau politique du comité central de ce parti s'est réuni en session extraordinaire, le 12 novembre à Brazzaville, pour peaufiner les stratégies électorales.

La deuxième réunion extraordinaire du bureau politique du comité central du PCT s'est tenue sous l'égide du secrétaire général de cette formation politique au pouvoir, Pierre Moussa. Trois points phares ont été soumis à son approbation mais le sujet essentiel a porté sur la projection des élections législatives et locales prévues courant l'année prochaine. A cet effet, en toute responsabilité, les membres du bureau politique ont étudié et imaginé, en interne, des stratégies les plus plausibles pouvant permettre au PCT de rafler le plus grand nombre de sièges au sein des différents parlements, comme cela a été le cas en 2017.

« Je vous invite à examiner avec intérêt et responsabilité cette réflexion à vous soumettre en vue d'assurer à notre parti une approche stratégique qui lui permette d'engager des succès aux élections de 2022 afin de conforter la belle victoire du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, obtenue à l'issue de l'élection présidentielle de mars dernier », a indiqué Pierre Moussa, à l'ouverture des travaux.

Après avoir tiré les leçons de l'élection présidentielle du 21 mars dernier, le secrétaire général du PCT a fait le point de la visite qu'il a effectuée du 26 au 29 octobre dernier dans les départements de la Bouenza et du Niari. Ladite tournée s'inscrivait dans le cadre d'une campagne d'information sur les défis politiques à venir en vue de permettre aux membres du PCT de ces départements d'avoir le même niveau d'information sur le parti et d'aller aux échéances de 2022 dans la paix, a précisé le porte-parole du PCT, Parfait Romuald Iloki.

Firmin Oyé

PND 2022-2026

Le coût du programme estimé à 1000 milliards FCFA

Le document du Plan national de développement (PND 2022-2026) a été examiné, le 16 novembre, par la Task force; la structure mise en place par le gouvernement pour juguler l'impact économique de la crise sanitaire. Ce PND à vocation économique mise sur l'agriculture, le numérique, le tourisme, l'immobilier, l'industrie et les Zones économiques spéciales.

La mission de la Task force consistait à examiner les différentes composantes du programme, d'apporter des amendements au travail des experts et de voir si la version du PND présentée correspond à la vision politique du gouvernement. La Task force est composée essentiellement des ministres des départements sectoriels et de certaines entités publiques. Après l'étape de la Task force, a expliqué la ministre de l'Économie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, le document sera transmis au Conseil de cabinet, puis au Conseil des ministres, avant sa présentation au Parlement. « Le président de la République a mis en place une Task force pour donner les orientations (...) Le coût du PND s'estime à plus de 1000 milliards FCFA. Ce sont des chiffres encore provisoires mais qui correspondent à l'ambition du chef de l'État », a déclaré la



Les membres de la Task force DR

ministre de l'Économie. Pour le financement du programme quinquennal, l'exécutif compte sur le soutien des partenaires au développement, ainsi que du secteur privé et des investisseurs étrangers. Les investissements du secteur numérique sont beaucoup attendus, a lancé Léon Juste Ibombo, le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique. « Le choix des six secteurs re-

tenu visé à diversifier l'économie congolaise et la rendre résiliente. Dans le secteur numérique, par exemple, nous avons retenu deux composantes, à savoir la digitalisation de l'économie et la réduction de fracture numérique », a-t-il signifié.

Enfin, en raison des faiblesses observées dans la mise en œuvre de l'actuel PND 2018-2022, les experts ont recommandé un nouveau PND plus

inclusif, la mise en place d'un schéma de financement suffisamment probant de sorte que le PND 2022-2026 soit mieux financé et concentré sur des activités porteuses. Ils ont également souligné l'approfondissement des mécanismes de financement des ressources et la poursuite des réformes de finances publiques pour améliorer la mobilisation des ressources internes.

Fiacre Kombo

ACTIVITÉS AGROPASTORALES

L'ACDS multiplie les stratégies de développement du secteur

Le président de l'Association arche congolaise pour le développement social (ACDS), Celsa Vital Ngassaki Ndongo, a signé un partenariat, le 14 novembre, avec plusieurs organisations de la société civile afin de mettre en place une plateforme qui booste les activités agropastorales, la culture verte et l'apport de la population au développement de son environnement.

Représentée par son président, l'ACDS souhaite, en effet, multiplier les actions susceptibles de valoriser le travail de la terre. C'est ainsi qu'elle a signé un partenariat avec les responsables de l'Association jeunesse de Baongo pour le développement et le progrès social, l'Association les jeunes dynamiques de Brazzaville puis ceux de l'Action pour le développement humanitaire. Selon les termes du contrat,

les différentes parties devront développer le plaidoyer pour la réinsertion et l'intégration des jeunes en particulier et de la population congolaise en général dans la vie socio-économique et la sauvegarde du patrimoine éco-systémique du bassin du Congo (faune, flore, tourbières), de promouvoir l'agropastoral, la culture verte par la sensibilisation à la transition énergétique et au respect de la population autochtone.

Si l'ACDS s'engage à accompagner ces associations dans la recherche des partenaires techniques et bailleurs financiers, à assurer la formation qualifiante et promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat en milieu jeune, les associations partenaires devront, pour leur part, militer pour soutenir l'ACDS dans toutes ses activités en luttant contre la pauvreté, le chômage, les maladies sexuellement transmissibles, la prostitution,

la délinquance juvénile et le manque d'emploi.

A en croire Alain Sébastien Ngoma, président de l'Association jeunesse de Baongo pour le développement et le progrès social, ces organisations de la société civile travailleront, entre autres, à favoriser la formation dans les domaines de la gestion responsable de l'environnement et des métiers de revenu. « Nous allons, avec notre partenaire, pratiquer l'agriculture, l'élevage, la pisciculture et attribuer les terres pour les activités agropastorales. Il est nécessaire de protéger l'écosystème et l'environnement, préserver la paix, la solidarité et l'unité nationale tout en sauvegardant l'encadrement des jeunes et la santé », a-t-il expliqué.

Notons que la cérémonie de signature de contrat s'est déroulée en présence du conseiller socio-culturel du maire du 9e arrondissement de Brazzaville. Le contrat est signé pour deux ans et l'ACDS assure le présidium.

Rude Ngoma



Les différentes parties signant le partenariat/Adiac

BANQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE

Yaoundé, le 29 octobre 2021



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DISCUSSIONS ENTRE LA BEAC ET DES REPRÉSENTANTS DE COMPAGNIES PÉTROLIÈRES ET MINIÈRES SUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION DES CHANGES

Dans le prolongement de la Table Ronde organisée le jeudi 14 octobre 2021 à Washington D.C., aux Etats-Unis d'Amérique, les discussions techniques entre la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et des représentants d'entreprises du secteur extractif de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) se sont poursuivies du 25 au 29 octobre 2021 à Paris (France). Ces échanges ont porté sur l'application de la réglementation des changes aux entreprises du secteur extractif à partir du 1er janvier 2022.

La BEAC a souligné la place centrale du secteur extractif dans les stratégies de développement et le renforcement de la soutenabilité extérieure des économies de la CEMAC, à travers notamment le rapatriement et la centralisation à la Banque Centrale des devises, conformément à la réglementation des changes en vigueur.

Les différentes parties ont échangé sur des questions relatives aux comptes en devises, à la domiciliation des importations et des exportations, au rapatriement des recettes d'exportation et à la gestion des fonds de remise en état des sites.

Enfin, les représentants de l'industrie extractive et la BEAC se sont félicités et ont salué les progrès significatifs réalisés au terme de ces échanges qui se sont déroulés dans une atmosphère empreinte de cordialité et de compréhension. Cette rencontre marque une avancée importante dans la mise en œuvre harmonieuse des dispositions de la réglementation des changes au bénéfice des économies de la CEMAC et des investisseurs.

Les différentes parties ont souligné leur volonté de poursuivre ce dialogue constructif qui marque une étape cruciale pour la mise en conformité des entreprises du secteur extractif de la CEMAC à la réglementation des changes, laquelle prend en compte les spécificités du secteur extractif.

ABBAS MAHAMAT TOLLI

TRIBUNE LIBRE

Glasgow : progrès et regrets

La 26^e Conférence des parties sur les changements climatiques (COP26) a vécu. Réunis à Glasgow, en Ecosse, depuis, le 1er novembre, près de deux cents pays signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ont, pendant deux semaines, négocié jusqu'à la dernière minute avant d'aboutir à un accord baptisé « Pacte de Glasgow pour le climat ». Ce texte commun destiné à accélérer la lutte contre le réchauffement climatique a été adopté à l'issue de cette conférence.

Mais, au-delà, la COP26 a suscité des réactions mitigées : elle est à la fois saluée comme une avancée, et considérée comme une « insulte aux millions de personnes dont les vies sont ravagées par la crise climatique ».

Parmi les avancées enregistrées, il y a le fait que l'accord de Paris de 2015 n'avait jamais fait allusion aux entités telles que « charbon », « pétrole », « gaz », ni même « énergies fossiles » qui sont hélas de principales responsables de changement climatique. C'est pourquoi la première mention de ces énergies polluantes dans un accord dont près de deux cents pays sont signataires a été saluée comme « historique ».

Le « Pacte de Glasgow pour le climat » demande également aux parties de revisiter et de renforcer « leurs objectifs 2030 [...] autant que nécessaire pour les aligner avec les objectifs de température de l'Accord de Paris, d'ici à la fin de 2022 ». Ce Pacte a permis de trouver un accord sur ces règles des marchés carbone destiné à aider à la réduction des émissions du gaz carbonique, contrairement à la Cop24 en 2018, puis à la Cop25 en 2019.

A tout cela s'ajoute le retour des Etats-Unis. Grand contributeur devant l'Eternel, dans l'accord de Paris et donc, dans la lutte mondiale contre le changement climatique. Ce retour a été salué par les participants à la COP26.

Cependant, le texte est aussi qualifié d'insuffisant en termes d'engagements. Laurence Tubiana, l'architecte de l'accord de Paris, a relevé que « ...ce n'est pas suffisant pour empêcher les entreprises et les États de mauvaise foi de contourner le système ».

De l'avis du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, la conférence mondiale sur le climat a débouché sur « des pas en avant bienvenus, mais ce n'est pas assez ». Pour lui, les objectifs de la conférence étaient, entre autres, « la fin des subventions aux énergies fossiles, la sortie du charbon, mettre un prix sur le carbone » et l'aide financière aux pays les plus pauvres. « Les textes adoptés sont un compromis ». Il a regretté la volonté politique collective qui « n'a pas été suffisante pour surmonter de profondes contradictions ».

En effet, la déception de cet accord de Glasgow qu'il n'assure, d'ailleurs, pas le respect des objectifs de l'accord de Paris de 2015 : limiter le réchauffement « bien en deçà » de 2 °C et si possible à 1,5 °C. « C'est mou, c'est faible, et l'objectif de 1,5 °C est à peine en vie, mais il y a un signal sur la fin de l'ère du charbon. Et c'est important », a contesté Jennifer Morgan, patronne de Greenpeace International. Le texte est une « pilule amère à avaler », a pour sa part regretté la représentante du Liechtenstein.

Bref, la communauté internationale a assez pris des engagements pour financer la protection de l'environnement dans et par les pays du sud. Eux qui subissent le plus les effets dévastateurs du changement climatique, alors qu'ils n'en sont vraiment pas à l'origine. Dans un contexte mondial marqué, notamment, par l'augmentation continue des émissions de gaz à effet de serre, le sommet de Glasgow allait permettre aux pays moins responsables du réchauffement d'obtenir un financement spécifique des « pertes et préjudices » qu'ils subissent déjà. Ces pays sont, en effet, en première ligne face aux impacts des changements climatiques. Les pays riches promettent toujours, sans réaliser, de porter leur aide climat au Sud à cent milliards de dollars par an. En attendant de recevoir cet hypothétique pactole, le Congo a encore planté ses milliers d'arbres, le 6 novembre dernier.

Valentin Oko

TÉLÉPHONIE MOBILE

Les opérateurs congolais tenus de supprimer des frais de roaming

Les sociétés congolaises de la téléphonie mobile, à l'instar des autres opérateurs d'Afrique centrale, disposent d'un délai d'un mois pour exécuter la mesure de la Commission Cémac relative à l'itinérance et à la suppression des frais roaming.

Censée entrer en vigueur dès janvier 2021, la mise en œuvre de la mesure de suppression des frais de roaming piétine alors qu'elle a été adoptée en août 2020 par le Conseil des ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale. Les régulateurs des télécommunications des pays de la sous-région (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) ont signé à Douala, le 9 novembre dernier, des accords bilatéraux relatifs à la mise en œuvre du Règlement n°04/20-UEAC-CM-35.

À en croire ces engagements, les citoyens de la sous-région, en déplacement à l'intérieur des autres États, auront accès aux services mobiles, entre autres, appels, SMS et internet..., sans frais supplémentaires et sans changer de carte Sim. Cette mesure devra normalement s'appliquer à partir du 10 décembre prochain. Elle sera bénéfique aussi

bien au niveau de la productivité, de la diversification des services, qu'au niveau de l'accroissement du volume des échanges intra-africains. C'est la recommandation forte qui ressort du communiqué final des assises des opérateurs de téléphonie mobile de Douala. « Afin de donner aux protocoles ainsi signés leurs pleins et entiers effets, les premiers responsables des autorités de régulation ont par suite recommandé aux opérateurs de téléphonie mobile en zone Cémac de s'employer à faciliter la mise en œuvre desdits protocoles ainsi que celle du Règlement n° 04/20-UEAC-CM-35 dans un délai maximal n'excédant pas un mois », précise le même communiqué.

En initiant cette mesure, la Commission Cémac veut encourager les opérateurs de téléphonie mobile à adhérer à la concrétisation rapide

de la suppression des frais de roaming en Afrique centrale, souligne le président de la Commission Cémac, Pr Daniel Ona Ondo. « Au-delà de l'aspect contraignant, c'est davantage pour répondre à la volonté exprimée par les chefs d'État et traduite dans le deuxième plan opérationnel de leur Programme économique régional 2017-2021 », a-t-il poursuivi.

Selon les autorités communautaires, la baisse des coûts des services téléphoniques mobiles, surtout de l'itinérance mobile, jouera un rôle majeur d'une relance économique qui dopera la productivité et développera diverses prestations de services, au profit de l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui promet d'accélérer le développement de l'Afrique par l'accroissement du volume du commerce intra-africain.

Fiacre Kombo

FORMATION QUALIFIANTE

4500 jeunes vulnérables seront formés dans divers métiers

Le ministre de l'Enseignement technique et Professionnel, Ghislain Thierry Maguessa Ebomé, a lancé, le 16 novembre à Brazzaville, des formations des jeunes vulnérables de la troisième cohorte sélectionnée par le Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE), cofinancé par le gouvernement et la Banque mondiale (BM).



Photo de famille/Adiac.

D'une durée de neuf à douze mois, la formation des jeunes défavorisés va porter notamment sur : la maçonnerie ; le carrelage ; la tôlerie peintur ; la plomberie ; la topographie ; l'infographie ; la coiffure ; l'élevage porcin ; le maraîchage ; l'arboriculture ; la pâtisserie ; la pisciculture ; la transformation agroalimentaire et la transformation des jus et légumes. Outre les métiers de bâtiments et travaux publics ; de l'agropastoral et de l'agroalimentaire, s'ajoutent ceux de l'industrie, à savoir la tuyauterie, la soudure, la mécanique-automobile, la réparation des groupes électrogènes, l'électricité, la couture, la carrosserie et peinture.

Il s'agit, en effet, d'une formation destinée aux jeunes ayant abandonné leurs études au cycle primaire ou secondaire. Pour Auxence Léonard Okombi, coordonnateur du PDCE, le lancement de ces formations contribue à redonner espoir aux jeunes, en situation de décrochage scolaire et de désœuvrement. « Toutes les formations sont gratuites, les jeunes n'ont aucun franc à dépenser avant, pendant ou après la forma-

tion pour se faire délivrer un quelconque papier », a-t-il indiqué, tout en invitant les jeunes bénéficiaires à être attentifs à toutes les informations relatives à la formation.

Ces formations ont ouvert de nouvelles perspectives d'insertion socio-professionnelle et améliorent le capital humain des jeunes. Les différentes compétences acquises permettront aux bénéficiaires de pouvoir s'autonomiser, en optant chacun pour l'emploi salarié ou l'auto-emploi. Auxence Léonard Okombi a ajouté : « La troisième cohorte va clôturer l'aventure du PDCE mais, à notre avis, elle devrait ouvrir une réflexion sur les nouvelles perspectives sur un PDCE 2, plus ambitieux car la moisson est abondante. »

De son côté, le ministre de l'Enseignement technique et Professionnel, Ghislain Thierry Maguessa Ebomé, s'est réjoui du lancement de ces formations, rendu possible grâce au financement additionnel du gouvernement congolais et de la BM. « Former, c'est bien. Mais notre objectif est l'insertion professionnelle des

jeunes. Les formations de la troisième cohorte que nous lançons ce jour concernent 5000 jeunes. Ce qui fera passer le nombre des jeunes formés et qualifiés à 10 162, depuis la mise en œuvre du PDCE », a fait savoir le ministre.

Thierry Maguessa Ebomé a, dans le même élan, exhorté les animateurs à accorder une attention particulière à la situation professionnelle des jeunes après la formation. « Les prestataires de formation, les maîtres artisans ont la lourde responsabilité de façonner l'esprit d'entreprise dans la conscience des jeunes, afin qu'ils deviennent des vrais acteurs de la diversification de l'économie nationale », a-t-il déclaré.

La représentante de la BM au Congo, Korotoumou Ouattara, quant à elle, a estimé que l'engagement et la détermination des formateurs, encadreurs sont essentiels pour délivrer à ces jeunes une formation de qualité, mais aussi un savoir-faire et être en vue de les rendre plus compétitifs et améliorer la qualité de services tout en résorbant le chômage.

Gloria Imelda Lossele

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Les auteurs de violences dans des écoles mis en garde

Le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, Thierry Ghislain Maguessa Ebomé, a appelé les responsables des établissements où les actes de violence sont récurrents d'en dénoncer les auteurs qui doivent être sanctionnés.

Au lycée technique industriel 1er-mai et celui de 5-février à Brazzaville ainsi que Poaty-Bernard à Pointe-Noire, les actes de violence sont monnaie courante. Dans la ville capitale, l'on note des altercations entre les élèves et les services de police, et la montée du phénomène « bébés noirs » qui est constaté jusque dans les établissements scolaires. Le ministre Thierry Ghislain Maguessa Ebomé a invité les responsables des établissements scolaires à la rigueur. De même, l'inspection générale devrait systématiser et assurer le contrôle des établissements.

Le ministre de l'Enseignement technique et professionnel a, en outre, évoqué la question de la baisse du taux de demandes d'entrée dans les écoles de ce sous-secteur d'enseignement et de « l'initiative école productive ». A cet effet, il a instruit les différents responsables à faire valoir ce secteur à travers des campagnes de sensibilisation.

Vaccination

Le personnel de l'enseignement technique et professionnel doit



Le ministre Thierry Ghislain Maguessa Ebomé s'adressant aux responsables des établissements

se faire vacciner, selon le ministre Thierry Ghislain Maguessa Ebomé. « La condition pour travailler c'est de se faire vacciner. Si vous ne vous vaccinez pas, vous ne travaillez pas. L'Etat prendra les sanctions conséquentes. Il n'y a pas de corrélation avec la vaccination et la suspension de salaire », a-t-il déclaré.

L'accès dans les établissements scolaires et dans les administrations, a-t-il poursuivi, sera

conditionné par la présentation du pass-sanitaire ou des résultats récents du test PCR après 72 heures qui seront validés par le médecin du ministère.

Le dispositif pris par les deux ministères de l'Enseignement dénommé « Les samedis de la vaccination », a-t-il rappelé, tourne à plein régime pour permettre à tout le personnel de se faire vacciner.

Rominique Makaya

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Création en vue des cercles de conscientisation contre l'incivisme

La deuxième session du Conseil national de la planche du salut des élèves et étudiants du Congo (PSEEC), tenue du 4 au 5 novembre dernier à Brazzaville, a décidé de la mise en place, dans les jours à venir, des cercles de conscientisation contre l'incivisme dans tous les établissements de l'enseignement secondaire.

« Ces cercles sont les tentacules du bureau national et œuvreront dans la lutte contre l'incivisme pour la citoyenneté et le développement », a souligné Carmel Koumba, président national de la PSEEC sortant.

Il s'agira pour les organisateurs de cette rencontre de mettre les bouchées doubles afin de mettre un terme au grand banditisme, à la concussion, la corruption, la fraude, le harcèlement sexuel et bien d'autres formes d'antivauteurs en milieu scolaire et étudiant, phénomènes qui ne cessent de s'amplifier dans le milieu de l'enseignement secondaire au regard des actes inciviques posés par certains élèves au sortir des classes. « Nous mettrons dans ce même label la célébration désormais des journées civiques », a-t-il ajouté. Il faut rappeler que ces dernières années, les élèves des lycées et collèges d'enseignement général et ceux des collèges et lycées d'enseignement technique ne cessent de s'affronter dans les artères de la ville.

Outre ces cercles de conscientisation, la deuxième session du Conseil national de la PSEEC a retenu à son actif les célébrations des journées spéciales dédiées aux questions du genre et des droits de la jeune fille en milieu scolaire, les activités « Octobre rose », et celles dédiées à la lutte contre le cancer, car bon nombre d'élèves et étudiants ignorent cette maladie.

Jean Jacques Koumba

DEMANDE DE COTATION

RFQ N°UNFPA/COG/RFQ/21/001

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation pour le service suivant : « Travaux de réhabilitation des bâtiments administratif et annexe de la représentation de l'UNFPA au Congo ».

Cette Demande de Cotation est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les produits et travaux et qui disposent de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une Agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : À propos de l'UNFPA.

Contexte du projet

L'UNFPA nécessite la prestation de travaux de réaménagement de ses locaux sis rue Crampel (Face BDEAC), Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo.

A cette fin, l'UNFPA sollicite des cotations de sociétés habilités pour la réhabilitation et la rénovation du bâtiment administratif, du bâtiment annexe, ainsi que l'aménagement extérieure. Ces travaux se composent des huit (8) lots ci-dessous :

- Lot 1 : Gros-œuvre (Travaux généraux);
- Lot 2 : Plomberie sanitaire;
- Lot 3 : Charpente couverture et plafond;
- Lot 4 : Etanchéité;
- Lot 5 : Peinture;
- Lot 6 : Menuiserie Alu, bois et ferronnerie;
- Lot 7 : Carrelage;

- Lot 8 : Aménagement extérieur.

Contenu des Cotations

Les Cotations doivent être envoyées en un seul e-mail, si la taille le permet. Les Cotations doivent contenir :

- a) L'offre technique, correspondant aux exigences définies dans les spécifications et le cahier de charges.
- b) Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier.

Les deux parties de la cotation doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF.

Instructions de soumission

Les sociétés intéressées peuvent retirer le dossier complet de la demande de cotation sur le site: <https://congo.unfpa.org/fr/call-for-submissions> ou à la réception de l'UNFPA dès publication de cet avis.

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section III du dossier de demande de cotations et remises à la réception de l'UNFPA sous pli fermé portant la mention « RFQ N° UNFPA/COG/RFQ/21/001 « Travaux de réhabilitation des bâtiments administratif et annexe de la représentation de l'UNFPA au Congo », à l'adresse : sis rue Crampel (Face BDEAC), Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo, au plus tard le : vendredi 26 novembre 2021 à 17:00, heure de Brazzaville, GMT+1.

Elle peuvent également être envoyées par e-mail accompagnées d'un devis dûment rempli et signé à l'adresse e-mail ci-dessous au plus tard le : vendredi 26 novembre 2021 à 17:00, heure de Brazzaville, GMT+1.

Nom du contact de l'UNFPA : Marina MALAPET
Adresse e-mail de PSB : bidtender@unfpa.org

Mohamed Lemine Salem OULD MOUJTABA

Représentant Résident de l'UNFPA au Congo

GESTION DES DÉCHETS SOLIDES

Un plan directeur dans l'espace Cicos

Les experts des différents ministères ont validé, après examen, les conclusions du rapport diagnostic établi par le secrétariat général de la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (Cicos).

Autour des objectifs fixés, le plan directeur prône une bonne gouvernance dans la mise en œuvre du règlement commun relatif à la collecte, l'évacuation et la réception des eaux usées et ordures provenant des unités fluviales affectées à la navigation intérieure dans l'espace Cicos.

Le but de l'atelier national de validation, tenu le 15 novembre à Brazzaville sous l'égide du directeur de cabinet du ministre en charge des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande, Dieudonné Tchikaya, assisté d'Enaw née Judith Efundem Agbor, secrétaire générale de la Cicos, était, entre autres, d'examiner, d'enrichir et de valider le plan de mise en œuvre en République du Congo du règlement commun relatif à la collecte, à l'évacuation et à la réception des eaux usées et ordures provenant des unités fluviales affectées à la navigation intérieure dans l'espace Cicos, pour une meilleure application.

Au cours de cet atelier et après consensus, une ébauche du chronogramme des différentes actions et étapes devant concourir à la mise en application du règlement



Une vue des participants

commun en République du Congo a été présentée par la coordonnatrice du projet. Il ressort du rapport synthèse qu'il est fait obligation à tout armateur de satisfaire aux dispositions du présent règlement. En l'occurrence tout bâtiment doit être équipé des dispositifs agréés par les autorités compétentes.

Pour les bateaux, un tel dispositif doit être pourvu de moyens jugés satisfaisants pour le stockage provisoire des eaux usées ; une installation de traitement des eaux usées d'un type approuvé par l'autorité compétente compte tenu des normes et des méthodes d'essai élaborées disponibles ; une citerne de stockage d'une capacité jugée satisfaisante par l'autorité

compétente pour conserver toutes les eaux usées du bateau durant le voyage, compte tenu des conditions d'exploitation de celui-ci. La citerne de stockage doit être munie d'un dispositif indiquant visuellement la quantité du contenu.

Pour les menues embarcations, les équipements de collecte des eaux usées (exemple cuves de stockage) sont obligatoires. Ces dispositifs doivent indiquer visuellement la quantité du contenu.

Collecte à bord du bâtiment et dépôt aux stations de réception

L'armateur doit assurer la collecte des ordures à bord du bâtiment et le dépôt séparé. Ces ordures doivent être dé-

posées séparément selon les six catégories suivantes définies par Marpol, 1972 révisé en 2011 : matières plastiques ; fardage, matériaux de revêtement ou d'emballage flottants ; papier, chiffons, verre, métaux, bouteilles, vaisselles, concassés, ect. ; résidus de cargaison ; déchets alimentaires ; cendres provenant d'incinérateurs à l'exclusion des objets en matière plastique qui peuvent contenir des résidus de métaux lourds ou des résidus toxiques.

S'agissant des exploitants des bateaux à passagers disposant d'une station d'épuration à bord de l'unité, conforme à l'annexe 2, ils doivent veiller, lors du dépôt des boues de curage, au retrait d'une attestation sur la base des disposi-

tions nationales (...).

A noter que cet atelier fait suite à la remise officielle, le 12 novembre aux autorités du ministère en charge des Transports de la République du Congo, des outils de gestion des déchets, notamment les équipements (bacs à ordures) et le règlement commun de gestion des déchets issus des unités fluviales affectées à la navigation intérieure dans l'espace Cicos.

En rappel, l'état des lieux et l'analyse-diagnostic réalisée par le secrétariat général de la Cicos sur la gestion des déchets dans les principaux ports fluviaux/débarcadères et à bord des unités fluviales navigant sur les voies d'eau intérieures des Etats membres de la Cicos et adopté par décision du 2 juin 2021 révèle, entre autres, la très faible existence des équipements de collecte, de transport et de stockage des déchets au niveau des ports ; l'inexistence des équipements, etc. En effet, résultant de ce constat, le secrétariat général a élaboré le règlement commun assorti d'un modèle de registre de gestion des ordures issues des unités fluviales.

Guillaume Ondze

DIPLOMATIE

Anthony Blinken en Afrique pour montrer l'engagement américain envers le continent

Le secrétaire d'Etat américain, Anthony Blinken, a entamé mardi soir à Nairobi son premier voyage en Afrique subsaharienne centré sur la démocratie, le changement climatique et la sécurité.

Le chef de la diplomatie américaine a l'ambition de démarquer l'administration Biden de celle de son prédécesseur Donald Trump, lequel ne faisait pas mystère de son désintérêt pour l'Afrique et fut le seul président en plusieurs décennies à ne pas se rendre sur le continent.

Anthony Blinken visitera, jusqu'à samedi, trois pays considérés comme clés dans la stratégie africaine du président Joe Biden : d'abord le Kenya, un des plus anciens alliés de Washington où la Chine gagne du terrain, le Nigeria, pays le plus peuplé du continent et le Sénégal, modèle de stabilité démocratique.

Cette visite se déroule à moins d'un mois d'un sommet virtuel « pour la démocratie » organisé par Joe Biden et dans la foulée de celui de la COP26 sur le climat durant lequel Washington s'est joint aux appels à renoncer aux énergies fossiles.

La démocratie, le changement climatique et le développement durable seront au cœur des discussions. Il sera aussi question du développement des capacités de production en Afrique de vaccins contre le covid-19. En toile de fond figureront également les crises dans lesquelles s'active diplomatiquement Washington, touchant deux pays dans lesquels les Etats-Unis ont un

temps placé beaucoup d'espoir : l'Ethiopie et le Soudan. Addis Abeba fut longtemps un allié proche de Washington, mais avec la crise du Tigré, théâtre d'un conflit entre l'armée fédérale et des rebelles où la famine menace des centaines de milliers de personnes, Joe Biden s'est récemment dit prêt à priver l'Ethiopie des bénéfices de la loi américaine sur la croissance et les opportunités en Afrique (loi Agoa), qui exempte de nombreux pays africains de droits de douane. Il a pour l'heure exclu des sanctions dans l'espoir d'encourager un règlement politique.

Parallèlement, les Etats-Unis ont suspendu 700 millions

de dollars d'aide au Soudan, théâtre fin octobre d'un coup d'Etat militaire qui a mis un coup d'arrêt à la transition démocratique entamée avec le renversement en 2019 de l'autocrate Omar el-Béchar, après trente ans de pouvoir. Ancien plus haut diplomate en charge de l'Afrique sous l'ex-secrétaire d'Etat Hillary Clinton, Johnnie Carson estime que la visite d'Anthony Blinken au Kenya ne doit pas être une occasion manquée d'inviter les dirigeants des pays alentour à chercher une solution régionale aux crises soudanaise et éthiopienne.

«La Corne de l'Afrique est extrêmement fragile et les transitions démocratiques que nous pensions aller de

l'avant en Ethiopie et au Soudan ont déraillé», explique M. Carson, désormais à l'Institut américain pour la Paix (Usip). «En réalité, si ces pays s'effondrent au cours de l'année à venir, nous assisterons à un effondrement régional plus large», met-il en garde.

Autre sujet qui devrait être abordé lors de son voyage : le commerce. L'Agoa expire en 2025 et Joe Biden ne semble pas pressé de la remplacer, face à une opinion américaine de moins en moins favorable aux accords commerciaux, au risque de favoriser les relations commerciales entre l'Afrique et la Chine.

D'après AFP

ETATS-UNIS/ CHINE

Un sommet virtuel pour détendre l'atmosphère

Le président américain et son homologue chinois ont tenu par écrans interposés, dans la nuit de lundi à mardi, des discussions visant à apaiser les tensions et définir les conditions de la concurrence entre leurs deux pays.

Joe Biden et Xi Jinping se sont parlé pendant plus de trois heures, au cours du sommet virtuel très attendu, mais sont restés à couteaux tirés sur Taïwan, le président chinois exhortant son homologue américain de ne pas « jouer avec le feu » sur cette question brûlante.

Cette conversation par visioconférence a été « respectueuse et franche » et « beaucoup plus longue que prévu », selon un haut responsable américain. Les deux dirigeants ont rappelé la nécessité d'établir des « garde-fous » pour éviter que leurs nombreux différends ne dégénèrent en conflit. Mais ils ont aussi campé sur leurs positions sur les différends en question.

Les Etats-Unis « s'opposent fermement » à toute tentative « unilatérale de changer le statu quo ou de porter atteinte à la paix et à la stabilité dans le détroit de Taïwan », a dit Joe Biden, selon un texte publié par la Maison Blanche à l'issue de l'entretien.

Casus belli

Cette phrase sur le « statu quo » peut tout aussi bien s'adresser à Taïwan et à ses dirigeants actuels favorables à une indépendance formelle de l'île, dont le nom officiel reste « République de Chine ». Pékin considère Taïwan comme une province rebelle devant réintégrer son giron, et a averti qu'une déclaration d'indépendance serait



Joe Biden et Xi Jinping

pour lui un casus belli.

« Les autorités taïwanaises ont tenté à plusieurs reprises de s'appuyer sur les Etats-Unis pour l'indépendance et certains aux Etats-Unis tentent d'utiliser Taïwan pour contrôler la Chine », a pour sa part fait remarquer Xi Jinping.

« C'est une tendance très dangereuse qui revient à jouer avec le feu », a-t-il dit, selon des propos rapportés par le ministère chinois des Affaires étrangères.

« Si les séparatistes à Taïwan nous provoquent, nous forcent la main voire franchissent la ligne rouge, nous devons prendre

des mesures décisives », a mis en garde le président chinois.

Récemment, la Chine a intensifié son activité militaire près de l'île, tandis que Washington a réitéré son engagement d'aider Taipei à construire et à renforcer sa défense.

Xinjiang, Tibet, Hong Kong

Lors de l'entretien, Joe Biden a aussi exprimé ses « préoccupations à propos des pratiques (de la Chine) au Xinjiang, au Tibet et à Hong Kong, et des droits humains en général ». Et il a critiqué les pratiques commerciales et économiques jugées « déloyales »

de la Chine.

Ces fermes déclarations tranchent avec l'amabilité affichée au début de la rencontre. Les deux hommes s'étaient salués de la main, par écrans interposés, selon les images tournées de part et d'autre.

Joe Biden avait estimé dans ses déclarations préliminaires que « la compétition entre les deux pays ne devait pas se transformer en un conflit, qu'il soit intentionnel ou non ».

« La Chine et les Etats-Unis doivent améliorer leur communication et leur coopération », avait affirmé de son côté Xi Jinping, se disant heureux de

voir « son vieil ami », pour la première fois par écrans interposés, alors que leurs deux précédents échanges s'étaient faits au téléphone. Un qualificatif que Joe Biden démentait dès le mois de juin- les relations personnelles ne pèsent pas vraiment lourd face aux intérêts de deux grandes puissances rivales.

Si après l'arrivée au pouvoir de Joe Biden, le ton a changé par rapport aux emportements de l'ère Trump, la relation entre Washington et Pékin reste extrêmement tendue. Cette rencontre virtuelle s'est tenue au moment où Xi Jinping ne cesse de renforcer son emprise sur le régime. Le Parti communiste chinois a adopté, la semaine dernière, un texte appelant « le parti, l'armée et le peuple tout entiers à s'unir plus étroitement autour du Comité central dont Xi Jinping forme le cœur ».

Le président américain, confronté à un paysage politique extrêmement divisé, et à une pandémie qu'il peine à éradiquer, a mentionné la Chine, le 15 novembre, en promulguant un gigantesque plan d'infrastructures, censé permettre à l'Amérique de « gagner la compétition » du XXI^e siècle.

A la fin de son discours, le président américain a répété l'une de ses phrases favorites, à savoir: « Ce n'est jamais, jamais une bonne idée de parier contre le peuple américain. »

Josiane Mambou Loukoula
et AFP

COP26

Le « Pacte de Glasgow » critiqué pour accélérer la lutte contre le réchauffement

Les quelque deux cents pays de la COP26 ont adopté un accord pour accélérer la lutte contre le réchauffement de la planète, mais sans garantir de tenir l'objectif de le contenir à 1,5°C ni répondre aux demandes d'aide des pays pauvres.

Le patron de l'ONU, Antonio Guterres, lui-même, a relevé les faiblesses de ce « Pacte de Glasgow », avertissant que « la catastrophe climatique frappe toujours à la porte, la volonté politique » ayant manqué pour surmonter les « contradictions » entre pays. Le texte a été adopté à l'issue de deux semaines de négociations éprouvantes, à l'image des changements de dernière minute, moins contraignants, introduits sur la question des énergies fossiles à la demande de la Chine et de l'Inde. Avant d'entériner l'adoption, le président britannique de la COP26, Alok Sharma, s'est dit « profondément désolé » pour ce dénouement. Ayant estimé que l'accord inaugure une décennie d'ambition croissante en matière de climat. Le Premier ministre du pays hôte, Boris Johnson, a de son côté jugé que ce résultat constituait « un grand pas en avant » mais qu'il y avait « encore énormément à faire ».

« Nous avons toujours su que Glasgow n'était pas la ligne d'arrivée », a déclaré l'émissaire américain, John Kerry. Sur le point critique de la limitation des températures, alors que la planète se trouve selon l'ONU sur une trajectoire « catastrophique » de réchauffement de 2,7°C par rapport à l'ère pré-industrielle, le texte appelle les Etats membres à relever leurs engagements de réductions plus régulièrement que prévu dans l'accord de Paris, et ce dès 2022.

Les critiques des ONG

Mais avec la possibilité d'aménagements pour « circonstances nationales particulières », point qui a suscité les critiques des ONG sur les ambitions réelles du texte. Le compromis trouvé n'assure, d'ailleurs, pas le respect des objectifs de l'accord de Paris de 2015: limiter le réchauffement « bien en deçà » de 2°C et si possible à 1,5°C. Mais il offre des perspectives

permettant à la présidence britannique d'afficher un succès sur son objectif de voir Glasgow « garder 1,5 en vie ». Les experts avertissent régulièrement que chaque dixième de degré compte alors que se multiplient déjà les catastrophes liées au changement climatique: inondations, sécheresses ou canicules, avec leur cortège de dégâts et de victimes. « C'est mou, c'est faible, et l'objectif de 1,5°C est à peine en vie, mais il y a un signal sur la fin de l'ère du charbon. Et c'est important », a souligné Jennifer Morgan, patronne de Greenpeace International.

Des énergies fossiles, responsables du réchauffement climatique

Le texte contient également une mention, inédite à ce niveau, des énergies fossiles, principales responsables du réchauffement de la planète et qui ne sont même pas citées dans l'accord de Paris. Une formulation atté-

nuée au fil des versions, avant l'adoption en plénière, à l'insistance notamment de la Chine et de l'Inde. La version finale appelle à « intensifier les efforts vers la réduction du charbon sans systèmes de capture (de CO₂) et à la sortie des subventions inefficaces aux énergies fossiles », avec une mention des « circonstances nationales particulières ». Une « pilule amère à avaler, [mais acceptée] pour le bien commun », a déploré la représentante du Liechtenstein. Après un échec aux deux dernières COP, celle-ci a réussi à mettre la dernière main aux règles d'utilisation de l'accord de Paris, notamment sur le fonctionnement des marchés carbone censés aider à réduire les émissions.

L'aide aux pays pauvres

Le dossier explosif de l'aide aux pays pauvres n'a par contre pas trouvé de résolution. Echaudés par la promesse toujours non

tendue des plus riches de porter à partir de 2020 leur aide climat au Sud à cent milliards de dollars par an, les pays pauvres, les moins responsables du réchauffement mais en première ligne face à ses impacts, demandaient un financement spécifique des « pertes et préjudices » qu'ils subissent déjà. Mais les pays développés, au premier rang desquels les Etats-Unis, qui redoutent de possibles conséquences juridiques, s'y sont fermement opposés. A contre-cœur, les pays pauvres ont cédé, acceptant une poursuite du dialogue afin ne pas perdre les avancées sur la lutte contre le réchauffement, dont les effets les menacent déjà directement. Tout en se disant « extrêmement déçus ». « C'est une insulte aux millions de personnes dont les vies sont ravagées par la crise climatique », a commenté Teresa Anderson, de l'ONG ActionAid International.

Noël Ndong

SCIENCE ET CULTURE

Le Congo candidat au Conseil exécutif de l'Unesco

À la tribune de la 41^e session de la conférence générale de l'Unesco, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Edith Delphine Emmanuel, a sollicité un soutien à la candidature du Congo en qualité de membre du Conseil exécutif de cette institution.

Le Conseil exécutif de l'Unesco que le Congo veut intégrer comme membre est en quelque sorte le Conseil d'administration de cette agence onusienne en charge de l'éducation, la science et la culture. Ce Conseil prépare le travail de la Conférence générale et veille à ce que ses décisions soient bien exécutées. Le choix de ses représentants dépend notamment de la diversité des cultures qu'ils représentent et de leur origine géographique. Il est l'objet d'arbitrages complexes pour atteindre un équilibre entre les régions du monde, reflet de l'universalité de l'Unesco.

Plaidoyer pour la science ouverte

La ministre Edith Delphine Emmanuel a plaidé en faveur du renforcement de la science ouverte, mécanisme visant à rendre les progrès scientifiques accessibles à tous. « Nous encourageons l'Unesco à renforcer les capacités des Etats membres à améliorer les politiques de la science, la technologie et l'innovation à travers la science ouverte. Le Congo a déjà mis en place un comité national sur la science ouverte et soutient la recom-



La ministre Edith Delphine Emmanuel à la tribune de l'Unesco/DR

mandation y afférente », a fait savoir la ministre en charge de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Edith

Delphine Emmanuel, qui, en outre, assume les fonctions de présidente de la Commission nationale pour l'Unesco.

L'organisation de la semaine de la science et des technologies, du 16 au 22 avril 2022 à Brazzaville, intègre, en effet, la politique de la

science ouverte puisque les pays de la sous-région sont conviés à ce rendez-vous de partage des connaissances pour mettre la science au service du développement.

A propos de programme et budget de l'agence onusienne en charge de l'éducation, la culture et la science, le Congo souhaite que le taux de croissance global de 9,8% soit reflété au niveau du Programme de participation et de l'action en faveur des femmes. Sur les projets du budget 2022-2023 et celui de la stratégie à moyen terme 2022-2029, le pays soutient, par ailleurs, leur alignement aux objectifs du programme de développement durable 2030 en espérant un effet accélérateur de l'action de l'Unesco.

Un appui sollicité

« Nous soutenons l'avant-projet de recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle et sollicitons l'appui de l'Unesco à l'université Denis-Sassou-N'Guesso qui abritera le Centre africain de recherche en intelligence artificielle », a déclaré la ministre Edith Delphine Emmanuel.

Rominique Makaya

« Nous soutenons l'avant-projet de recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle et sollicitons l'appui de l'Unesco à l'université Denis-Sassou-N'Guesso qui abritera le Centre africain de recherche en intelligence artificielle »



La cuisine telle qu'on l'aime !

Une production de LomâtV

À PARTIR DU 1ER DÉCEMBRE
DU LUNDI À VENDREDI : 12H00

LES BOUQUETS
CANAL+
CANAL 334

EASY
TV
CANAL 3

free **Molotov**.TV
CANAL 449



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS

AMI n° 006 / MEPSIR / PRISP-UCP / 21

RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE PROGRAMME SPECIALISTE REDD+ AU SEIN DE L'UNITE DE GESTION DU PROGRAMME REDD+

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cet crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Chargé de programme spécialiste REDD+ au sein de l'unité de gestion du programme REDD+ ».

I. Objectif général

L'objectif général de la mission du Chargé de Programme, Spécialiste REDD+ est de coordonner les activités du Programme de Réduction des Emissions Sangha-Likouala (PRE-SL).

II. Profil du Consultant

- Être détenteur d'un niveau Master (BAC + 5) dans le domaine des forêts, du développement rural ou de l'environnement ;
- Justifier d'une expérience pertinente dans la gestion de projets de développement, gestion administrative des structures d'un ou des départements ministériels ou des entreprises privées avec une performance notable ;
- Justifier d'une expérience pertinente dans le domaine de la REDD+ ;
- Avoir une bonne connaissance de la REDD+ et les exigences du cadre méthodologique du Fonds Carbone du FCPF notamment sur les sauvegardes, partage de bénéfices, double comptage et conception

du programme ;

- Idéalement, avoir une bonne connaissance du processus REDD+ en République du Congo et du programme de Réduction des Emissions (PRE) Sangha-Likouala serait un atout ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français, avec bonnes capacités en matière de communication orale et écrite ;
- Avoir une bonne connaissance de l'anglais serait un atout ;
- Avoir une capacité avérée de travail sur le terrain en milieu forestier et être capable de travailler sous pression ;
- Avoir une bonne connaissance des outils informatiques, notamment Word, Excel, Powerpoint et internet.

III. Durée de la mission

La durée du contrat est de huit (08) mois.

IV. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

V. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 29 novembre 2021 à 16h00 et porter clairement la mention « Chargé de programme spécialiste REDD+ au sein de l'unité de gestion du programme REDD+ »

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). Unité de Coordination.
Adresse : 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 22 614 41 81 / 04 032 22 81
Adresse électronique : prispcongo@gmail.com, prispmarkets@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 12 novembre 2021

Le Coordonnateur,
Ferdinand DOUKAGA KWANDA

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS

AMI n° 010 / MEPSIR / PRISP-UCP / 21

RECRUTEMENT D'UN EXPERT NATIONAL, SPECIALISTE DE MESURE, NOTIFICATION ET VERIFICATION (MNV) N°2, AU SEIN DE L'UNITE DE GESTION DU PROGRAMME REDD+

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cet crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Expert national, Spécialiste de Mesure, Notification et Vérification (MNV) n°2, au sein de l'unité de gestion du programme REDD+ ».

I. Objectif général

L'objectif de la mission de l'Expert national, Spécialiste MNV n°2, est de mesurer et suivre les réductions d'émissions de gaz à effet de serre résultant de la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts.

1. Tâches ou description des prestations

- Sous la supervision du Chargé de programme et des experts MNV international et national n°1, l'Expert national n°2, Spécialiste MNV devra remplir les missions de :
- Assister l'Expert national n°1 et l'expert international MNV dans leurs tâches ;
 - Assister l'expert international en télédétection et MRV dans : (i) la production de cartes de haute qualité sur les changements d'occupation des sols, (ii) l'amélioration des méthodes pour estimer la dégradation des forêts ;
 - Assister l'expert international en comptabilité carbone dans :
 - les méthodes de vérification des données fournies par le secteur forestier ;
 - les méthodes pour éviter le double comptage des émissions ;
 - le calcul des émissions totales du programme ER, des réductions d'émissions et des incertitudes.
 - Rédiger les rapports sur le MNV ;
 - Faciliter l'organisation des ateliers techniques, leur préparation, leur déroulement et leur reporting ;
 - Faciliter l'organisation et la réalisation des formations en faveur du gouvernement et des institutions partenaires
 - o Participer aux formations complémentaires ;
 - o Appuyer l'organisation des activités de formation.

- Faciliter la communication avec les institutions partenaires, notamment le CNIAP, les prestataires de service, le secteur privé, les autres projets du secteur forêt/environnement, les différents bailleurs, etc.

En dehors de ces missions citées ci-dessus, l'Expert national, Spécialiste MNV n°2, exécutera d'autres missions jugées pertinentes pour le fonctionnement du Programme de Réduction des Emissions (PRE) Sangha-Likouala.

II. Profil du Consultant

- Être détenteur d'un niveau minimum de Licence (BAC + 3) dans le domaine de la Foresterie, des sciences Géographiques, des mathématiques, informatique ou équivalent ;
 - Justifier d'une expérience pertinente dans le domaine de la télédétection, de la cartographie d'occupation des terres, des inventaires forestiers et du carbone, des statistiques dans le domaine environnement / comptabilisation du carbone ;
 - Avoir une bonne connaissance des Systèmes d'Information Géographique (SIG) via les outils informatiques ArcGIS ou QGIS, dans la production et l'analyse de données cartographiques ;
 - Avoir une bonne connaissance des méthodologies de comptabilisation des gaz à effet de serre dans le secteur de l'occupation des sols, à l'aide des logiciels de statistique (R, STATA) ;
 - Avoir des Capacités avérées de travail sur le terrain en milieu forestier et être capable de travailler sous pression ;
 - Avoir une bonne capacité de préparation des rapports et des documents de travail et de leur présentation devant la hiérarchie ;
 - Parfaite maîtrise du français et bonnes compétences en communication écrite et orale. Une bonne maîtrise de l'anglais serait un atout ;
 - Une bonne connaissance du processus REDD+ en République du Congo et du programme de réduction des émissions (PRE) Sangha-Likouala serait un atout.
- La langue de travail est le français.

III. Durée de la mission

La durée du contrat est de huit (08) mois.

IV. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

V. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 29 novembre 2021 à 16h00 et porter clairement la mention « Expert national, Spécialiste de Mesure, Notification et Vérification (MNV) n°2, au sein de l'unité de gestion du programme REDD+ »

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). Unité de Coordination.
Adresse : 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 22 614 41 81 / 04 032 22 81
Adresse électronique : prispcongo@gmail.com, prispmarkets@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 12 novembre 2021

Le Coordonnateur,
Ferdinand DOUKAGA KWANDA

SAHEL FESTIVAL ET MUSIQUE DU MONDE

Les artistes invités à y participer

L'appel est ouvert aux artistes africains qui évoluent dans différentes disciplines, à savoir musique, danse, humour, mode, théâtre, cinéma et foire.



L'Association pour l'émergence des cultures nigériennes et africaines (AECNA) invite les artistes du continent africain à soumettre leurs candidatures pour participer à la septième édition du Sahel festival et musique du monde qui se tiendra du 8 au 13 mars 2022, au Niger. Les inscriptions se clôturent le 15 janvier 2022.

La septième édition du Sahel festival et musique du monde se déroulera dans les deux grandes villes du Niger : Niamey et Zinder. Pour y prendre part, les candidats doivent fournir les pièces suivantes : un dossier de presse complet. Pour les groupes, la liste des membres et le rôle de chacun ; une photo de qualité supérieure (format HD, minimum 4,00 Mo) de l'artiste ou du groupe. Les inscriptions se font à l'adresse mail suivante : association.aecna@gmail.com.

Les artistes qui seront retenus se produiront en show case à l'occasion du festival, devant un public de professionnels. Organisé par l'AECNA, le Sahel festival et musique du monde a pour objectif de promouvoir et valoriser les cultures africaines. Il permet de faciliter le brassage culturel et développer un réseau régional entre les artistes et les professionnels de l'industrie musicale, l'industrie de la mode, du cinéma et des arts de la rue. Ce festival permet également de promouvoir le métissage artistique, culturel entre les pays du sud et ceux du nord puis de favoriser l'émergence de nouveaux talents.

Rosalie Bindika

LITTÉRATURE

La troisième édition de la revue «Plume vivante» déjà prête

L'édition est consacrée à la vie et aux oeuvres de l'écrivain congolais de Brazzaville, Tchicaya U Tam'Si.

En plus de l'éditorial écrit par Fiston Loombe Iwoku, la nouvelle édition de la revue littéraire jette un regard sur l'écrivain Tchicaya U Tam'Si et ses œuvres. C'est dans cette optique qu'est proposé « Regards sur Tchicaya U Tam'Si », écrit par Masegabio Nzanzu et Florent Sogni Zaou. Mais également des poèmes de Tchicaya U Tam'Si rappelés par Jean Paul Brigode Ilopi Bokanga, Benoit Bachuvi, Kalhid El Morabethi et Gaëtan Sortet, ainsi que par Fabrice Lukamba. Mais on pourra également voir dans ce numéro certaines autres matières littéraires comme « Une nouvelle attente », de Munkonda Mbuluku Mikiele, des poèmes d'Alima Madina, Michel Moole-Matonge Masikoti, José Khenda Gyniongo, Yann Kheme, Justy Chi, Fiston Loombe Iwoku. D'autres poèmes contenus dans ce numéro sont de Kelly Mowendabeka, Fidèle Mabanza, François Médard Mayengo Kulonda, Munkonda Mbuluku Mikiele, Sandrine Davin, et David Neembe Kwendra. L'édition a également fait un clin d'œil à Shungu Wembadio dit Papa Wemba, considéré comme le poète glamour de l'émancipa-



tion de l'Afrique. Ce texte porte la signature de Jean Paul Brigode Ilopi Bokanga.

Olivier Salazar Ferrer, lui, a voulu savoir si la littérature pouvait aider un peuple à se libérer. Alors que Munkonda Mbuluku Mikiele a réfléchi sur l'impact du théâtre dans l'imaginaire du peuple. On peut également trouver dans cette édition quelques actualités culturelles.

Cette troisième édition de la « Plume vivante », bien que prête, n'a pas pu échapper à certaines réalités que les précédentes éditions ont connues. La « Plume vivante », qui s'est donnée comme objectif et vision de faire la promotion des écrivains, poètes,

penseurs des deux rives du fleuve Congo et d'ailleurs, compte également sur le soutien tant des littéraires d'autres catégories pour arriver à atteindre cet objectif.

Son initiateur et rédacteur en chef, Fiston Loombe Iwoku, consent des efforts pour atteindre la vision assignée à cette revue littéraire. C'est dans cette optique qu'en plus du site internet créé, la revue a lancé la vente en ligne. Mais, pour le lectorat africain, qui a du mal à se procurer la version en ligne, la revue continue à privilégier la version papier.

Le quatrième numéro de cette revue, déjà en préparation, sera consacré à Valentin Yves Mudimbe.

Lucien Dianzenza

PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

La session extraordinaire du Conseil d'administration du Port autonome a examiné deux principales affaires

Réunis le 11 novembre dans la salle de conférence du Port autonome de Pointe-Noire, sous la direction de Jean-Louis Osso, conseiller du chef de l'Etat, chef du département des Transports et de l'Aviation civile, président du Conseil d'administration du Port autonome de Pointe-Noire, les administrateurs ont examiné les affaires relatives au plan stratégique de ce port et au réaménagement de son organigramme.

« Dans un secteur qui connaît depuis un certain nombre d'années un développement concurrentiel remarquable, une vision à court, moyen et long terme s'impose pour nous permettre d'être au rendez-vous des défis et des enjeux du secteur portuaire », a dit Jean-Louis Osso en ouvrant les travaux de la session.

En effet, le Port autonome de Pointe-Noire évolue dans un contexte en mutation constant qui exige de sa part de la réactivité et de la proactivité, afin de demeurer compétitif et assurer une croissance durable. Une telle démarche

requiert la définition de nouvelles orientations à long terme qui soient une réponse appropriée aux différentes contraintes qui structurent son environnement actuel et futur.

La situation économique observée dans certaines régions du monde ces dernières années, à laquelle s'est ajoutée la crise sanitaire du coronavirus, l'émergence de nouveaux ports en eaux profondes dans la sous-région, mais aussi et surtout la mise en oeuvre d'un système de management de la qualité ont poussé la direction générale du Port autonome de Pointe-



Noire à se doter d'un plan stratégique pour les cinq prochaines années (2022-2026).

Ainsi, eu égard au contexte national et international qui ne connaîtra pas de changements majeurs durant les cinq prochaines années, le Port autonome de Pointe-Noire a pris l'option d'anticiper et de se préparer aux mutations futures. Cette stratégie permet de ne pas disperser les moyens dont dispose le port dans un contexte de ressources financières limitées. Toutefois, la vision est celle de faire du Port autonome de Pointe-Noire un grand port d'Afrique centrale. Aussi trois ambitions sont-elles retenues dans

ce plan stratégique, à savoir un port qui conforte et développe sa position de grand port de transbordement, un port poumon économique qui dessert son hinterland proche et un vaste hinterland en Afrique centrale, faire du Port de Pointe-Noire un smart Port. Huit axes stratégiques et 57 leviers d'actions à mettre en oeuvre meublent ce plan stratégique. Le financement requis pour la mise en oeuvre du plan stratégique est estimé à 86 337 495 000 FCFA, dont 24 985 986 000 FCFA en fonds propres, 45 916 990 000 FCFA en emprunts, 15 434 519 000 FCFA en subvention.



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS

AMI n° 008/MEPSIR/PRISP-UCP/21

RECRUTEMENT D'UN EXPERT(E) NATIONAL(E), SPECIALISTE DE MESURE, NOTIFICATION ET VERIFICATION (MNV) N° 1 AU SEIN DE L'UNITE DE GESTION DU PROGRAMME REDD+

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cet crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Expert(e) national(e), Spécialiste de Mesure, Notification et Vérification (MNV) N° 1 au sein de l'unité de gestion du programme REDD+ ».

I. Objectif général

L'objectif général de la mission de l'Expert national, Spécialiste MNV n° 1 est de suivre la mise en œuvre du système MNV incluant le mécanisme des paiements du Programme de Réduction des Emissions (ERPA) Sangha-Likouala.

II. Profil du Consultant

-Niveau Master (BAC + 5) dans le domaine de la Foresterie, des sciences Géographiques, des mathématiques, informatique ou équivalent ;
-Expérience pertinente dans le domaine de la télédétection, Systèmes d'Information Géographique (SIG), de la cartographie de couvert forestier, des inventaires forestiers et du carbone, des statistiques dans le domaine environnement/comptabilisation du carbone ;
Expérience de travail dans la gestion des Systèmes d'Information Géographique (SIG) via les outils informatiques ArcGIS ou QGIS dans la production de don-

nées en utilisant l'interprétation d'imageries satellite à haute résolution ;

-Capacités avérées de travail sur le terrain en milieu forestier et être capable de travailler sous pression ;
-Bonne capacité de préparation des rapports et des documents de travail et de leur présentation devant la hiérarchie et les partenaires ;
-Parfaite maîtrise du français et bonnes compétences en communication écrite et orale. Une bonne maîtrise de l'anglais serait un atout ;
-Une bonne connaissance du processus REDD+ en République du Congo et du programme de réduction des émissions (PRE) Sangha Likouala serait un atout.

III. Durée de la mission

La durée du contrat est de huit (08) mois.

IV. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

V. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 29 novembre 2021 à 16h00 et porter clairement la mention « Expert(e) national(e), Spécialiste de Mesure, Notification et Vérification (MNV) N° 1 au sein de l'unité de gestion du programme REDD+ »

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur

Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). Unité de Coordination.

Adresse : 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo

Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81

Adresse électronique : prispcongo@gmail.com, prispmarkets@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 12 novembre 2021

Le Coordonnateur,

Ferdinand DOUKAGA KWANDA

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS

AMI n° 012/MEPSIR/PRISP-UCP/21

RECRUTEMENT D'UN (E) SECRETAIRE, ASSISTANT(E) DE DIRECTION AU SEIN DE L'UNITE DE GESTION DU PROGRAMME REDD+

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cet crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Recrutement d'un (e) Secrétaire, Assistant(e) de Direction au sein de l'unité de gestion du programme REDD+ ».

I. Objectif général

L'objectif général de la mission du Secrétaire, Assistant (e) de Direction est d'apporter son appui au chargé du programme dans toutes les activités relatives à la gestion administrative du Programme de Réduction des Emissions Sangha-Likouala (PRE-SL).

1. Tâches ou description des prestations

Sous la supervision du Chargé de Programme et du Spécialiste en Gestion Administrative et Financière, le/la Secrétaire, Assistant(e) de direction mettra en œuvre les missions de :
-Réceptionner les documents entrants (lettre, mémo, e-mail, etc.) tout en assurant l'expédition des correspondances ;
-Gérer les dossiers, courrier et documents (tri, ventilation à leur destinataire) ;
-Rédiger, saisir et mettre en forme les correspondances sur instruction de la Coordination ;
-Saisir tout autre document qui lui sont soumis par le chargé de programme et les Experts au sein de l'UGP ;
-Tenir à jour les registres, les courriers et des différents rapports ;
-Classer et suivre les dossiers et les documents du programme conformément au manuel de procédures de mise des activités/ tâches du programme ;
-Participer à la gestion de l'agenda de la Coordination du projet ;
-Gérer les archives en rapport au « courrier arrivée » et « courrier départ » ;
-Classer et archiver physiquement et électronique les documents (correspondances, rapports, etc.) ;
-Gérer les appels téléphoniques ;

-Organiser et suivre le planning des rendez-vous de la coordination ;
-Rédiger les procès-verbaux et compte-rendu des séances de travail au sein de l'UGP.

En dehors de ces missions citées ci-dessus le /la secrétaire, assistant de direction, exécutera d'autres missions jugées pertinentes pour le fonctionnement du Programme de Réduction des Emissions Sangha-Likouala (PRE-SL).

II. Profil du Consultant

-Avoir un niveau universitaire en gestion administrative ou dans un domaine équivalent en gestion administrative, en secrétariat de direction ou diplôme équivalent ;
-Avoir une expérience pertinente dans l'exercice de la fonction de secrétaire dans le secteur public ou privé ou dans un projet/ programme ;
-Avoir une connaissance des outils informatiques, notamment Word, Excel, Powerpoint et Internet ;
-Avoir une bonne capacité de prise de notes, de rédaction des notes synthèse / fiches et de rédaction des rapports des réunions de l'UGP ;
-Avoir la capacité de travailler sous pression ;
-Avoir une parfaite maîtrise du français et bonnes compétences en communication écrite et orale ;
-Avoir une connaissance du processus REDD+ et du programme de réduction des émissions Sangha Likouala (PRE-SL) en République du Congo serait un atout.
La langue de travail est le français.

III. Durée de la mission

La durée du contrat est de huit (08) mois.

IV. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis

sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

V. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 29 novembre 2021 à 16h00 et porter clairement la mention « Recrutement d'un (e) Secrétaire, Assistant(e) de Direction au sein de l'unité de gestion du programme REDD+ »

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur

Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). Unité de Coordination.

Adresse : 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo

Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81

Adresse électronique : prispcongo@gmail.com, prispmarkets@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 12 novembre 2021

Le Coordonnateur,

Ferdinand DOUKAGA KWANDA

CDM QATAR

La Fifa pourrait rejeter le recours du Bénin contre la RDC

Suite à quatre temps de remplacements effectués par le sélectionneur Hector Cuper lors du match de la dernière journée du groupe J des qualificatifs pour la Coupe du monde (CDM) Qatar 2021, le Bénin a introduit une requête auprès de la Fédération internationale de football association (Fifa), dans l'espoir de remporter le match par forfait...



Les Léopards de la RDC qualifiés pour le dernier tour éliminatoire du Mondial 2022

Les Léopards de la République démocratique du Congo (RDC) ont dévoré les Ecuireuils du Bénin, le 14 novembre, au stade des Martyrs de Kinshasa, en dernière journée du groupe J du premier tour préliminaire des qualificatifs de la Coupe du monde Qatar 2022. Mbokani sur penalty à la 10e mn a inscrit le premier but, avant la tête rageuse de Ben Malango à la 75e mn sur un centre de Mukoko Amale. Cette victoire permet à la RDC de finir première du groupe avec onze points et composer son ticket pour le dernier tour des éliminatoires. Mais les Léopards ne semblent pas encore digérer ce « mets d'écuireuils ».

En effet, l'on apprend que le Bénin, apparemment influencé par certains médias français, a introduit un recours auprès de la Fifa pour irrégularité constatée dans les changements opérés par le sélectionneur Hector Cuper de la RDC. Selon la saisine de la Fédération béninoise de football, le sélectionneur argentin des Léopards a enfreint les règles Fifa liées aux remplacements dans un match.

A cause de la pandémie de covid-19, chaque équipe dispose de cinq changements à effectuer en trois temps, afin de limiter les arrêts de jeu. Mais au cours de cette rencontre, il y a eu quatre changements effectués en seconde période, mais en quatre temps, notamment les entrées d'Edo Kayembe à la 63e mn à la place de Moutoussamy, de Bakambu à la 77e mn remplaçant Yannick Bolasia, blessé, de Jackson Muleka à la 84e mn à la place de Mbokani et de Joël Ngandu Kayamba à la 90e mn à la place de Ben Malango sorti sur civière. A la mi-temps, Neeskens Kebano remplaçait déjà Gaël Kakuta. La partie béninoise a donc saisi la Fifa, le 15 novembre, pour violation de cette loi sur les remplacements des joueurs. La Fédération congolaise de football association (Fécofa), à travers une communication, a indiqué : « La partie béninoise n'a formulé aucune réserve. Règlementairement, celle-ci devait s'opérer deux heures après le coup de sifflet final de l'arbitre et être confirmée dans les 24 heures... Même si le Bénin, dans le cas d'espèce, avait formulé des réserves, nous rentrons dans les lois du Jeu. Quand une rencontre se déroule, l'autorité, c'est-à-dire l'arbitre de réserve, a la responsabilité du contrôle des procédures des remplacements. Cela signifie que, quand l'entraîneur propose et que le 4e arbitre approuve, je ne vois pas en quoi cela peut engager la responsabilité de l'entraîneur et, à partir de là, de la sélection. A ce stade, je peux affirmer, sans ombre, que le résultat acquis sur terrain est irrévocable et aucune procédure de la sélection béninoise ne pourra prospérer sur le sujet », a rassuré Belge Situatata, secrétaire général de la Fécofa.

Notons-le, la RDC a bien enfreint la règle en utilisant quatre opportunités de changement, en plus du remplacement de la mi-temps qui ne peut être comptabilisé. Cependant, les sanctions en cette matière ne sont pas définies, en tout cas pas à l'encontre de l'équipe fautive. Selon Charles Mbuya, journaliste des Sports à Canal Plus, « cet amendement temporaire à la loi 3 sur les joueurs a été mis en place il y a un an en période covid et sur recommandation de l'IFAB, elle a été prolongée au moins jusque fin 2022. La plupart des Ligues ont précisé son applicabilité dans leurs championnats... La Premier League ne l'utilise pas, alors qu'en Ligue 1, par exemple, la LFP prévoit un changement supplémentaire dans le cadre du « protocole Commotion ». C'est donc une recommandation de l'IFAB que chaque Ligue est appelée à adopter ou pas, et à en préciser les modalités, et le cas échéant, à prévoir des sanctions en cas de non respect ». Or, il n'y a aucune sanction prévue pour cette mesure de cinq changements en trois temps en cas de violation.

En plus, il y a un cas de jurisprudence. Lors d'un match des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations, le 11 novembre 2020 entre la Libye et la Guinée équatoriale, le Nzalang Nacional avait procédé à quatre temps de remplacements et s'était imposé au Caire devant les Libyens (3-2). Le jury disciplinaire de la Confédération africaine de football avait rejeté le recours déposé par la Libye, ne considérant pas cela comme une faute technique, et jugeant que le changement supplémentaire à la 95e mn de la partie n'avait pas influé sur le résultat. Seuls, les officiels avaient été réprimandés. La RDC ne risque donc aucune disqualification, et même, ce match ne devrait donc pas être rejoué, car le soubassement règlementaire ne le prévoit pas. La seule fois que la Fifa a fait rejouer un match, c'était la rencontre entre le Sénégal et l'Afrique du Sud, car il y avait eu des preuves avérées de corruption de l'arbitre ghanéen, Joseph Lamptey, qui avait accordé un penalty litigieux aux Sud-Africains. L'arbitre a été suspendu à vie.

Martin Enyimo

COOPÉRATION

Deux commissions prévues en décembre entre la Tunisie et les deux Congo

La Tunisie organisera deux grandes commissions mixtes avec la République du Congo et la République démocratique du Congo (RDC), sous la présidence du ministre tunisien des Affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger, Othman Jerandi, indique l'agence tunisienne « Tunis Afrique Presse » (TAP).

La première commission se tiendra les 3 et 4 décembre à Brazzaville et la seconde à Kinshasa du 6 au 8 décembre, a déclaré à TAP Bouzekri Rmili, ambassadeur de Tunisie accrédité auprès des deux Congo. « Ces deux commissions sont très attendues, vu que les dernières sessions ont été tenues respectivement en octobre 2008 et juin 1989 », a-t-il indiqué, ajoutant qu'elles devraient permettre d'enrichir le cadre juridique régissant les relations bilatérales et favoriser le développement de la coopération et des partenariats.

Selon le diplomate tunisien, cité par TAP, les accords de partenariat qui seront signés avec la République du Congo concernent les domaines des postes, des nouvelles technologies d'information et de la communication, de l'industrie et des Petites et moyennes entreprises (PME), des affaires sociales, de la jeunesse, du sport et de la culture. L'Agence tunisienne de promotion de l'industrie et de l'innovation et l'Agence congolaise de développement des PME devront, également, signer un accord de coopération. Et de rappeler

qu'aucune visite de responsable tunisien n'a été effectuée à Brazzaville depuis 2009, après celle du secrétaire d'Etat tunisien du commerce extérieur.

Pour ce qui est de la RDC, indique TAP, la signature des accords concernera les domaines du transport aérien (paraphé à Tunis le 16 avril 2018) ainsi que le renforcement de la coopération en matière de promotion sociale, et des accords de coopération dans les domaines des hydrocarbures, de la formation professionnelle, de la formation continue ainsi que de coopération dans le domaine du tourisme.

D'autres projets d'accord sont en cours de négociations et pourraient être signés dans le cadre de ces deux grandes commissions mixtes, souligne TAP.

Le ministre tunisien des Affaires étrangères, Othman Jerandi, avait effectué, du 22 au 25 mars 2021, une visite à Kinshasa à la tête d'une grande délégation d'hommes d'affaires et au cours de laquelle, il a présidé avec son homologue congolais, la troisième session du forum économique tuniso-congolais. La

visite du chef de la diplomatie tunisienne en RDC, rappelle-t-on, est la première du genre depuis plus de quarante ans, alors que celle effectuée, en 2012, par l'ancien président de la République tunisienne, Moncef Marzouki (2011/2014), s'inscrivait dans le cadre de sa participation à la quatorzième session du sommet de la Francophonie et non dans un cadre bilatéral.

La valeur des exportations de la Tunisie vers Kinshasa, indique TAP, a dépassé les 21 millions de dollars, en 2020, et un nombre important de Congolais a choisi la Tunisie pour les soins médicaux. En outre, souligne l'agence, la première communauté d'étudiants africains en Tunisie est originaire de la RDC (plus de 4000 étudiants).

Pour sa part, indique TAP, la République du Congo est classée troisième économie dans la zone de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et plusieurs sociétés tunisiennes ont gagné des appels d'offres d'infrastructures dans ce pays, à l'instar de STEG international.

Patrick Ndungidi

SANTÉ

Un dépôt déconcentré moderne de stockage des vaccins à Kisangani

Érigé sur une superficie d'un hectare, entièrement équipé avec des mobiliers de bureau, l'ouvrage construit grâce au financement des partenaires dont Gavi et Unicef est constitué d'une zone froide de quatre chambres d'une capacité totale de plus de 500 m³; d'une zone pour le stockage des intrants secs d'une capacité totale de 7 200 m³ et d'un bâtiment administratif constitué d'une salle de réunions, de six bureaux pour le personnel et d'autres commodités.

Inauguré le 15 novembre à Kisangani, dans la province de la Tshopo, par le directeur de cabinet adjoint du ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, Dr Paul Bungiena, le dépôt servira à la conservation des vaccins et autres produits pharmaceutiques pour toute la grande province orientale et les provinces environnantes.

Le représentant de l'Unicef en République démocratique du Congo, Édouard Beigbeder, a remis officiellement les clés du bâtiment au Dr Paul Bungiena qui, à son tour, les a remises à la directrice du Programme élargi de vaccination (PEV), le Dr Elisabeth Mukamba, via le gouverneur par intérim de la province de la Tshopo, Abibu Sakapela Bin Mungamba.

Dans son mot de circonstance prononcé au nom du ministre de la Santé publique, le Dr Paul Bungiena a remercié le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, pour son implication personnelle dans la mise en œuvre des activités en faveur de la vaccination. La dernière en date étant celle du deuxième forum d'évaluation des engagements de la déclaration de Kinshasa en faveur de la vaccination et de l'éradication de la poliomyélite qui avait eu lieu le 21 octobre dernier dans la capitale congolaise. « L'entrepôt (HUB) de Kisangani que j'ai l'honneur de procéder à la remise offi-

cielle ce jour, dans un contexte de la crise sanitaire et économique engendrée par la pandémie covid-19, est la réponse à de nombreux défis logistiques qu'éprouve la province de la Tshopo, singulièrement en ce qui concerne la vaccination », a-t-il ajouté.

Cet ouvrage, a-t-il renchéri, est le résultat d'une action sectorielle plus efficace ciblant les problèmes prioritaires de santé dans la province de la Tshopo et centrés autour des interventions à haut impact sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Il est la traduction d'un partenariat efficace entre le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, le Gavi et l'Unicef. L'entrepôt HUB permettra d'augmenter et d'améliorer les capacités ainsi que les conditions de stockage des vaccins à Kisangani pour desservir les divisions provinciales de la santé de l'ex-province orientale.

Cet ouvrage du ministère de la Santé publique, Hygiène et Prévention, construit grâce au financement des partenaires techniques et financiers, répond aux exigences de la vision du chef de l'Etat relative à la couverture santé universelle. C'est un motif de satisfaction pour le ministre Jean-Jacques Mbungani Mbanda qui ne ménage aucun effort pour résoudre les différents problèmes

liés au secteur de la santé. La directrice du PEV, Dr Elisabeth Makambo, s'est dite satisfaite de cette réalisation, tout en demandant à son équipe d'en faire bon usage.

Pour sa part, Edouard Beigbeder s'est dit convaincu que l'entrepôt inauguré va certainement faciliter l'approvisionnement efficace et efficient dans les provinces orientales du pays. « Et cette inauguration arrive à point nommé, alors que l'approvisionnement massif en vaccin contre la covid-19 s'accélère pour la RDC, le hub de Kisangani va permettre de pallier les faiblesses et assurer un stockage de qualité important de ces nouveaux vaccins », a déclaré le directeur - pays de l'Unicef, Édouard Beigbeder.

D'une valeur de plus de quatre millions de dollars américains, ce dépôt déconcentré moderne va aider à la conservation des intrants médicaux mis en place par le gouvernement afin d'aider la population de la grande orientale, mais aussi de l'est du pays. La cérémonie grandiose s'est clôturée par une visite guidée de l'ensemble des installations de cette bâtisse, œuvre du ministère de la Santé publique, Hygiène et Prévention. Il sied de signaler que ce dépôt est également doté de quatre véhicules de froid et de quelques motos.

Blandine Lusimana



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS

AMI n° 007/MEPSIR/PRISP-UCP/21

RECRUTEMENT D'UN EXPERT NATIONAL EN COMMUNICATION AU SEIN DE L'UNITE DE GESTION DU PROGRAMME REDD+

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cet crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Expert national en communication au sein de l'unité de gestion du programme REDD+ ».

I. Objectif général

L'objectif général de la mission est chargé d'assurer l'animation des activités de Communication du Programme de Réduction des Emissions (ERPA) Sangha-Likouala.

1. Tâches ou description des prestations

Sous la supervision du Chargé de Programme, le Spécialiste en communication sera chargé de :

- Préparer et mettre en œuvre le plan de communication du PRE-SL ;
- Développer les outils de communication relatifs aux différentes thématiques et en direction des groupes cibles identifiés et superviser leur mise en œuvre ;
- Elaborer le plan stratégique de communication issu du plan de communication du PRE-SL ;
- Organiser les événements de communication et de sensibilisation sur base des outils de communication développés ;
- Assurer la gestion de la communication institutionnelle du Programme, notamment en facilitant la circulation de l'information et le dialogue au sein du Programme, afin de renforcer la coordination et assurer de bonnes relations avec les partenaires et les bénéficiaires ;
- Organiser la capitalisation, l'archivage et la diffusion de la documentation produite ou acquise

par le Programme ;

- Utiliser les différents canaux de communication afin que les messages arrivent aux communautés de base (radio communautaires, programmes dans les langues locales, théâtre, etc.) ;
- Appuyer la gestion de la plateforme Web collaborative (animation continue, production de contenus, suivi éditorial, veille documentaire, modération des outils d'échange, listes des discussions, forum, porte documents, etc.) ;
- Assurer les travaux d'infographie, de mise en forme et d'édition des documents du PRE-SL, en vue d'une parfaite visibilité des activités du PRE-SL.
- Participer à l'organisation et au déroulement des réunions, ateliers et événements organisés dans le cadre du PRE-SL tant au niveau national que dans les zones d'intervention du Programme ;
- Préparer les CLPA aux activités du programme et aux potentielles rentrées d'argent via des séances de sensibilisation ou toute autre manière jugée efficace pour faciliter leur gestion adéquate, en relation avec le spécialiste en sauvegardes sociales.

En dehors de ces missions citées ci-dessus, le Spécialiste en communication, exécutera d'autres missions jugées pertinentes pour le fonctionnement du Programme de Réduction des Emissions Sangha-Likouala (PRE-SL).

III. Profil du Consultant

- Avoir un niveau universitaire dans le domaine de communication, des sciences sociales ou d'une autre discipline liée au développement ;
- Justifier d'une expérience pertinente en matière d'élaboration et de mise en œuvre des activités de communication ;

- Avoir une bonne connaissance des outils informatiques, notamment Word, Excel, Powerpoint, Internet, logiciel d'infographie (type Illustrator ou InDesign), de gestion de site internet (type Dreamweaver) et de montage audiovisuel ;
- Avoir des capacités avérées de travail sur le terrain en milieu forestier ;
- Avoir une bonne capacité de préparation des rapports et des documents de travail et de leur présentation devant la hiérarchie et les partenaires ;
- Avoir la capacité de travailler sous pression.
- Avoir une parfaite maîtrise du français et bonnes compétences en communication écrite et orale ;
- Avoir une bonne connaissance de la langue nationale parlée dans la zone du programme (Lingala) serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance de l'organisation médias congolaises
- Avoir une bonne connaissance du processus REDD+ en République du Congo et du programme de réduction des émissions (ER-P) Sangha Likouala ou des projets de gestion des ressources naturelles serait un atout.

IV. Durée de la mission

La durée du contrat est de huit (08) mois.

V. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 29 novembre 2021 à 16h00 et porter clairement la mention « Expert national en communication au sein de l'unité de gestion du programme REDD+ »

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). Unité de Coordination.
Adresse : 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81
Adresse électronique : prispcongo@gmail.com, prispmarkets@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 12 novembre 2021

Le Coordonnateur,

Ferdinand DOUKAGA KWANDA

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS

AMI n° 009/MEPSIR/PRISP-UCP/21

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES REDD +

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cet crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Spécialiste en sauvegardes environnementales REDD+ ».

I. Objectif général

L'objectif général de la mission du spécialiste en Sauvegardes Environnementales est de suivre la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales conformément aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale.

II. Profil du Consultant

- Avoir un niveau universitaire en gestion de l'environnement ou dans les domaines des sciences environnementales (écologie, biologie, botanique, foresterie, etc.), géographie, Ingénierie de l'Environnement ou tout autre diplôme jugé équivalent et ayant l'environnement comme base ;
- Justifier d'une expérience pertinente dans le domaine des directives et politiques opérationnelles de sauvegardes environnementales des bailleurs de fonds et de préférence la Banque Mondiale ;
- Avoir réalisé ou participé en tant qu'expert environnementaliste à au moins une (1) étude d'évaluation environnementale et sociale (évaluation environnementale et sociale stratégique ; cadre de gestion environnementale et sociale ; étude/constat d'impact environnemental et social ; audits environnementaux ; analyse de risques ; etc.) de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers (dont idéalement

la Banque mondiale) ;

- Justifier d'une expérience professionnelle pertinente dans le suivi environnemental et social, ou suivi social des projets de développement ;
- Avoir des capacités avérées de travail sur le terrain en milieu forestier et travailler sous pression ;
- Avoir une bonne connaissance des lois et des réglementations nationales existantes sur la gestion des questions environnementales constitue un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des normes, des directives et des politiques de la Banque mondiale en matière de gestion sociale constitue un atout ;
- Justifier d'une bonne connaissance des outils informatiques, notamment Word, Excel, Powerpoint et Internet ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français et bonnes compétences en communication écrite et orale ;
- Avoir une bonne connaissance de la langue nationale parlée dans la zone du programme (Lingala) constitue un atout ;
- Avoir une bonne capacité de préparation des rapports et des documents de travail et de leur présentation devant la hiérarchie et les partenaires.

III. Durée de la mission

La durée du contrat est de huit (08) mois.

IV. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si

possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

V. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 29 novembre 2021 à 16h00 et porter clairement la mention « Spécialiste en sauvegardes environnementales REDD+ »

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). Unité de Coordination.
Adresse : 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81
Adresse électronique : prispcongo@gmail.com, prispmarkets@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 12 novembre 2021

Le Coordonnateur,

Ferdinand DOUKAGA KWANDA



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS

AMI n° 011/MEPSIR/PRISP-UCP/21

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDES SOCIALES AU SEIN DE L'UNITE DE GESTION DU PROGRAMME REDD+

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cet crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Spécialiste en sauvegardes sociales au sein de l'unité de gestion du programme REDD+ ».

I. Objectif général

L'objectif général de la mission du spécialiste en Sauvegardes Sociales est de suivre la mise en œuvre des mesures de sauvegardes sociales conformément aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale.

II. Profil du Consultant

-Avoir un niveau universitaire en sciences sociales ou en Droit, Sciences humaines ou Sciences économiques, Ingénierie de l'Environnement ou tout autre domaine assimilable ;
-Justifier d'une expérience opérationnelle pertinente dans le domaine des directives et politiques opérationnelles de sauvegardes sociales des bailleurs de fonds et de préférence de la Banque Mondiale ;
-Justifier d'une expérience professionnelle pertinente dans le suivi environnemental et social, ou suivi social des projets de développement, incluant la gestion des plaintes ;
-Avoir des capacités avérées de travail sur le terrain en milieu forestier ;
-Avoir une bonne constitution un atout ;
-Avoir une bonne connaissance des normes, des directives et des politiques de la Banque mondiale en matière de

gestion sociale, des lois et des réglementations nationales existantes constitue un atout majeur ;

-Avoir une bonne connaissance de la gestion des plaintes, du Processus REDD+ en général et le Programme de Réduction des Emissions Sangha Likouala en particulier (ER-P) Sangha Likouala ;

-Justifier d'une bonne connaissance des outils informatiques, notamment Word, Excel, Powerpoint et Internet ;

-Avoir une parfaite maîtrise du français et bonnes compétences en communication écrite et orale ;

-Avoir une bonne connaissance de la langue nationale parlée dans la zone du programme (Lingala) constitue un atout ;

-Avoir une bonne capacité de préparation des rapports et des documents de travail et de leur présentation devant la hiérarchie et les partenaires ;

-Etre capable de travailler sous pression.

III. Durée de la mission

La durée du contrat est de huit (08) mois.

IV. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de

8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

V. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 29 novembre 2021 à 16h00 et porter clairement la mention « Spécialiste en sauvegardes sociales au sein de l'unité de gestion du programme REDD+ ».

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP).
Unité de Coordination.

Adresse : 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo

Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81

Adresse électronique : prispcongo@gmail.com, prispmarkets@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 12 novembre 2021

Le Coordonnateur,

Ferdinand DOUKAGA KWANDA

NÉCROLOGIE



Les familles Ngarila et Yamba ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fille, belle-fille, mère et sœur, Divine Céleste Matondo, survenu le 1^{er} novembre au CHU de Brazzaville des suites de maladie.

La veillée mortuaire se tient au n°37 de la rue Zonzo, à Mouhumi, sur l'avenue de l'Étage.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Rock Taloulou, agent des Dépêches de Brazzaville, Serge Diallo Loufouandi, Jean Robert Pemba (Pablo) et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur soeur, nièce Reine Belvie Loufouandi, survenu le 10 novembre 2021 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°28, de la rue Zanaga à Moun-gali (arrêt de bus Auto-Ecole).

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



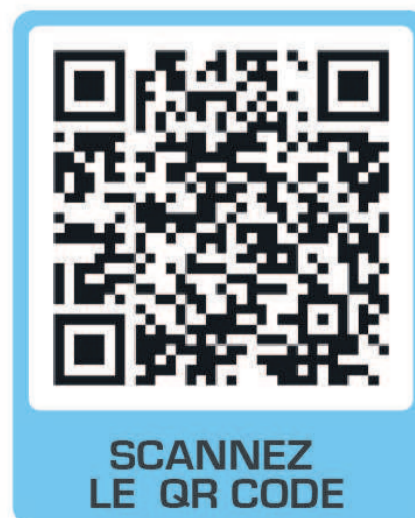
ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ LE QR CODE

ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou va prendre possession de son siège le 21 novembre

Nommé archevêque coadjuteur de Brazzaville par le pape François, le 18 avril 2020, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou recevra la consécration épiscopale le 21 novembre prochain au stade Eboué, à Brazzaville.

En compagnie de son prédécesseur, Mgr Anatole Milandou, et du chargé d'affaires de la nonciature apostolique au Congo et au Gabon, Mgr Andréa Giovita, le nouvel archevêque de Brazzaville a été reçu le 15 novembre par le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso. Au centre des entretiens, la relation entre l'Eglise catholique et l'Etat. « *Le Premier ministre a été clair là-dessus comme pour dire qu'il y a toujours une collaboration entre l'Eglise et l'Etat. Déjà, il n'y a pas très longtemps, nous (Saint siège et l'Etat congolais) avons signé un accord-cadre. Alors, nous allons toujours dans cette dynamique, ces relations qui existaient déjà ont été confirmées par cet accord-cadre et aujourd'hui, il y a comme un encouragement, l'Etat a rassuré par la bouche du Premier ministre que nous sommes condamnés à travailler ensemble pour le bien du peuple* », a expliqué Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou à sa sortie d'audience. Selon lui, l'archevêque sortant de Brazzaville, Anatole Milandou, et Mgr Andréa Giovita ont insisté sur la poursuite de cette collaboration entre l'Eglise et l'Etat. « *Il ne s'agit pas d'une rupture, juste une succession et nous avan-*



çons dans cette visée voulue par l'Eglise et l'Etat », a-t-il rassuré. Interrogé sur sa consécration du dimanche prochain, Bienvenu Manamika Bafouakouahou a indiqué qu'il n'y a pas d'inquiétudes d'autant plus qu'il a confiance en Dieu et à ceux qui l'ont confié cette lourde tâche. Concernant la logistique, il a annoncé le soutien de l'Etat, notamment l'apport du président de la République qui a décidé de les accompagner dans

ce sens. « *Le président de la République a bien voulu nous accompagner, comme il l'a fait le jour de la messe d'au-revoir célébrée par mon prédécesseur. C'est la même chose pour le 21 novembre bien que c'est au stade Eboué, la logistique est beaucoup plus énorme, exigeante, mais l'Etat congolais nous accompagne dans ce sens* », a déclaré le nouvel archevêque de Brazzaville.

Il a, par ailleurs, demandé aux chrétiens catholiques de lui faire confiance. Devenir archevêque ce n'est pas, a-t-il déclaré, une œuvre humaine ni un concours, car il s'agit d'un service, un ministère. « *...Je suis évêque, mais évêque pour servir. Je demande aux chrétiens catholiques de beaucoup prier pour que je puisse être à la hauteur de cette charge. Quand Dieu donne une mission, il accorde*

aussi la grâce...Qu'il n'y ait pas de confusion, de disparité avec l'Etat. Nous devons travailler la main dans la main, c'est pour le même peuple que nous appelons peuple de Dieu mais aussi citoyens dans une nation. Du point de vue spirituel et du point de vue de l'Etat, nous nous battons tous pour ce peuple », a conclu Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou.

Parfait Wilfried Douniama

CHAMPIONNAT NATIONAL DIRECT LIGUE 1

L'As Cheminots se maintient

Les Cheminots ont complété le tableau des quatorze équipes d'élite après s'être maintenus pour la deuxième fois consécutive en passant par les barrages.

Comme lors de l'exercice 2019-2020, l'AS Cheminots a terminé la saison 2020-2021 à la 13^e place. Elle devrait passer par les barrages pour valider sa présence en Ligue 1. Un exercice qui lui a souvent réussi. Car après avoir écarté la Jeunesse sportive de Poto-Poto en 2020, elle a réédité la même performance face à Munisport, l'autre club ponténégrin. Après le nul de 0-0 concédé à la manche aller, l'AS Cheminots a battu Munisport 1-0, le 13 novembre, au Complexe sportif de Pointe-Noire, suffisant pour garder sa place à l'élite.

Relégué en division inférieure au terme de la saison 2015-2016, Munisport, double champion du Congo (1996 et 1997), avait à cœur l'envie de retrouver la Ligue 1. Mais comme lors de la finale des play-offs, il a laissé passer sa seconde chance. La



faute au réalisme de l'AS Cheminots. L'AS Cheminots, qui a assuré son maintien, devrait se battre pour améliorer son classement au terme du championnat 2021-2022 annoncé pour le 5 dé-

cembre. Cette date a été retenue au cours de la réunion tripartite entre la Fédération congolaise de football (Fécofoot), la Ligue nationale de football et les clubs. Les équipes retenues pour cette

L'AS Cheminots se maintient en Ligue 1 compétition sont l'AC Léopards, l'AS Cheminots, l'AS Otoho, BNG, le Club athlétique renaissance aiglons, Diabes noirs, Etoile du Congo, FC Kondzo, FC Nathalys, Interclub, Jeunesse

sportive de Talangai, Nico-Nicoyé, Patronage Sainte-Anne et V Club Mokanda.

La première période de transfert a débuté le 1er novembre et sera bouclée le 23 janvier 2022, selon la circulaire fixant les modalités d'ouverture de la saison publiée le 18 octobre par la Ligue nationale de football et le secrétariat de la Fécofoot.

Pendant les dix dernières saisons, les champions du Congo 1995 n'ont pour meilleur classement que la cinquième place occupée au terme de l'exercice 2012-2013. L'AS Cheminots a été sixième lors de la saison 2017-2018 puis c'est tout. Le reste des saisons, l'AS Cheminots a respectivement occupé la dixième place en 2018-2019, la onzième (2016-2017) et (2015-2016) et douzième (2013-2014).

James Golden Eloué